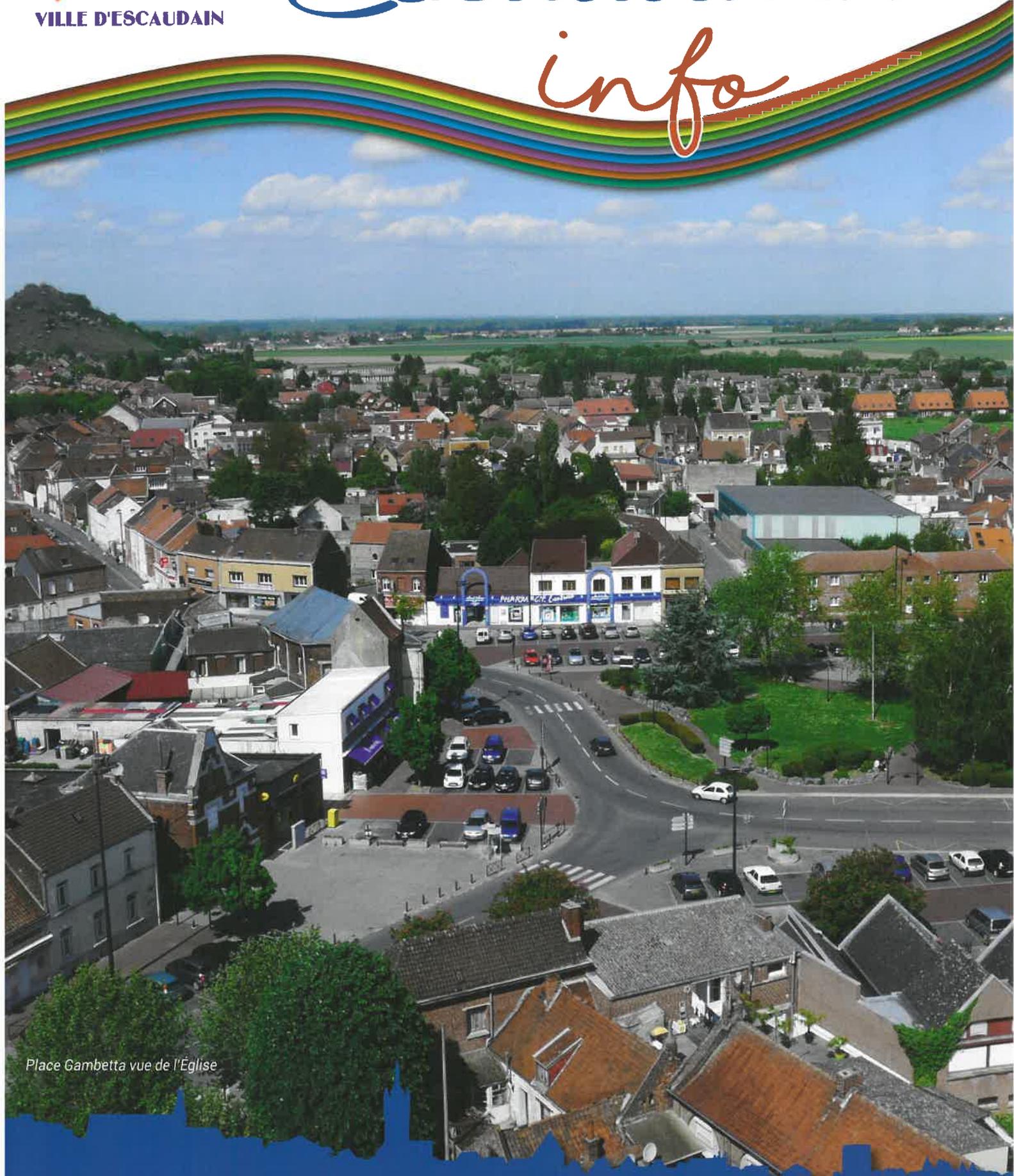


Escaudain

info



Place Gambetta vue de l'Église

EDITO p. 2

SÉCURITÉ..... p. 3 à 5

FINANCES p. 6 et 7

TRAVAUX p. 7 et 8

VIE DES QUARTIERS..... p. 9

VIE CULTURELLE & SPORTIVE.... p. 10 à 11

ENSEIGNEMENT p. 12

ENFANCE ET JEUNESSE p. 13

DIVERS..... p. 14 et 15

MANIFESTATIONS À VENIR ... p. 15 et 16

TRIBUNES DES GROUPES..... p. 16

edito



Chères Escaudinoises,
Chers Escaudinois,

Dénoncée par l'Association des Maires de France, la forte baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée par l'État aux collectivités locales nous prive de ressources. Pour notre commune, c'est un manque à gagner de 134.000 € cette année, après 140.000 € perdus l'an dernier.

A l'échelle de notre agglomération - la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut - et ses 46 communes, la perte est évaluée à 31,2 millions d'euros sur trois ans ...

Tenue de présenter ses budgets en équilibre, notre ville a toujours été très attentive à la maîtrise de ses dépenses, soucieuse de leur utilité, de leur efficacité. Aujourd'hui nos ressources stagnent, voire régressent, aussi, l'effort qui nous est imposé pèse sur vos services publics, sur nos projets, sur tant de choses à faire que nous ne pouvons pas développer, tout au moins tout de suite. Ces contraintes budgétaires pèsent bien évidemment sur nos investissements qui alimentent l'économie locale et donc l'emploi.

Le Conseil Communautaire, comme votre Conseil Municipal, unanimes, appellent chaque concitoyen à s'associer à la campagne de pétition (**voir page 14**) lancée pour dire :

Non ! à la suppression de ces 31,2 millions d'euros,

Oui ! à l'attribution d'une dotation équivalente pour nous permettre d'investir et ainsi soutenir l'emploi local notamment dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics.

Je remercie les 366 Escaudinois, qui au 20 avril ont signé la pétition, 5816 pour l'ensemble de la C.A.P.H., aussi, **si ce n'est pas déjà fait, signez la !** Nous agissons ensemble avec vous, pour vous et obtenir notre dû !

Malgré toutes ces contraintes budgétaires nous lançons de nouvelles études préalables à la réalisation des projets que vous allez découvrir dans les pages consacrées au Budget 2016 voté à l'unanimité par le Conseil Municipal, respectant le bon débat d'orientations que nous avons su mener ensemble.

Nous nous projetons vers l'avenir !

D'ailleurs, le développement urbain progressif et maîtrisé apporte déjà ses premiers fruits : notre population augmente.

Merci de votre participation : le récent recensement confirme l'augmentation attendue, de l'ordre de plusieurs centaines d'Escaudinois, cela traduit notre attractivité ; en effet, pourquoi emménager, pourquoi faire bâtir à Escaudain et pas ailleurs ?

Des projets, oui, mais pour autant votre municipalité n'oublie pas les préoccupations quotidiennes qui sont les vôtres : chômage et précarité aggravée par le projet de « loi travail El KHOMRI », situations sociales dégradées, cadre de vie, environnement, etc.

Aussi, le dossier central de ce numéro d'information municipale est consacré à la tranquillité publique, à la sécurité.

Cet « éclairage » insiste sur le caractère complémentaire de tous nos dispositifs, de toutes nos politiques (quartiers prioritaires, recrutement adulte-relais, prévention jeunesse, C.I.S.P.D. - Centre Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - , vidéoprotection, maintien et transfert du bureau de police nationale...) mises en place ces dernières années, et pour certaines déjà lors des derniers mandats.

C'est cette dynamique que j'ai souhaité, avec mon équipe, réaffirmer voire développer dans votre intérêt, l'intérêt des jeunes, des personnes plus âgées, des victimes de cambriolages, d'actes d'incivilité, etc. encore bien trop nombreux.

Vous accueillir, vous écouter a toujours été essentiel pour moi Maire, pour chaque élu, comme pour chacun des services de la ville.

Pour autant, tout n'est pas réglé. La société actuelle est de plus en plus individualiste, égoïste, procédurière. La crise économique dans laquelle certains au pouvoir veulent nous enfermer s'accompagne d'une crise sociale, et de perte de valeurs.

C'est pour cette raison que nous apportons beaucoup d'attention aux enfants, à la jeunesse.

Heureusement, vous le savez, et c'est notre richesse, la vie associative Escaudinoise est toujours aussi dynamique... Je vous laisse d'ailleurs retrouver ses bons moments dans les pages qui suivent.

Tout cela participe à ce que chacun puisse « vivre ensemble » dignement dans notre commune, fasse preuve de solidarité, d'entraide, d'actes citoyens bien complémentaires à toute politique municipale notamment en matière de sécurité publique.

Nous avons besoin de chacun d'entre vous !

Très cordialement,
Votre Maire,
Bruno SALIGOT.



École Marcel Cachin

Sécurité

La sécurité est la préoccupation majeure des français et donc bien entendu de chacun d'entre nous, Escaudinois. Elle est également au cœur des réflexions du conseil municipal depuis plusieurs années, lequel a mis en œuvre une politique de sécurité et de tranquillité publique à travers notamment des actions de proximité, avec par exemple le développement de la solidarité par le biais des associations de quartier qui jouent un rôle prépondérant dans ce domaine. Les services de la prévention jeunesse avaient également déjà mis en place des animations de quartiers. Par

ailleurs, les problèmes de voisinage, d'incivilités, de sécurité routière sont depuis de nombreuses années également traités par les services et les élus municipaux.

L'installation du nouveau conseil municipal en avril 2014 a relancé la politique de tranquillité publique déjà engagée les années précédentes.

La création du CISPD (Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance) en 2013



est venue renforcer cette politique. Le recrutement récent d'un médiateur social, agent de proximité, qui intervient au cœur des quartiers, a permis de résoudre des conflits de voisinages, des problèmes d'insécurité avant que ceux-ci ne prennent des proportions plus importantes.

Un lien social a ainsi pu être rétabli avec les « jeunes » qui souvent étaient pointés du doigt quand ils se regroupaient. Rappelons que les « attroupements » ne sont pas interdits par la loi malgré le sentiment d'insécurité qu'ils peuvent générer. Des séances de futsal ont été proposées, permettant de sortir certains jeunes de leur isolement.

Rappelons également que les bâtiments communaux sont mis sous alarme, et que le groupe scolaire Marcel Cachin et la piscine Maurice Thorez sont déjà équipés de la vidéo protection. Dispositifs qui ont porté leurs fruits et ces expériences concluantes ont induit par leur efficacité la mise en place prochaine de la vidéo-protection au centre-ville, avec l'implantation de 18 caméras de surveillance. Cette installation permettra d'enregistrer, en continu, l'ensemble des faits se produisant sur la place Gambetta et ses abords. Les caméras permettront, de jour comme de nuit, selon leur objectif fonctionnel, de reconnaître ou d'identifier des personnes ainsi que d'identifier des véhicules par la lecture des plaques d'immatriculation. Toutes les vues en zones privées seront masquées.

Un arrêté préfectoral autorise l'installation de ce système et en fixe la réglementation. En cas d'événement délictueux, il sera possible de visionner a posteriori les images correspondantes. Conformément à la législation, un nombre restreint d'élus et d'agents municipaux auront accès au système d'exploitation sous condition du respect de consignes très précises sur la confidentialité des images captées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer. Par ailleurs, un droit d'accès aux images pourra s'exercer et le public fréquentant la place sera informé de l'existence du système de vidéo-protection par l'apposition d'affichettes à chaque point d'accès de la place Gambetta ainsi qu'aux entrées de ville. Le coût de cette opération s'élève à 140.000 € incluant l'intervention d'un bureau d'études. La commune peut prétendre à une aide au taux maximal de 40 % pour l'investissement sous forme de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance.



Mais ceci n'est qu'une étape dans le développement de la vidéo protection. D'autres sites vont en être également dotés à l'avenir. Dans le cadre de la rénovation du quartier Louise Michel, des études sont en cours.

Mais le problème de sécurité ne se résume pas à cela.

Nous sommes toujours sous « Etat d'urgence » avec l'application du plan « Vigipirate » et la sécurité de tous et notamment celle de nos enfants reste une priorité. Les barrières installées aux abords des écoles ont été remplacées à la demande du Préfet, et des agents des services municipaux ont été mis à disposition afin de vérifier les allées et venues lors des fêtes d'écoles.

4

Le maintien de « notre » bureau de police, alors que ceux des villes alentours (Douchy-les-Mines, Louches,...) ont déjà ou sont menacés de fermer leurs portes, était la priorité des priorités. Le Maire et l'Adjoint délégué à la Sécurité ont travaillé pour que celui d'Escaudain soit préservé. Il sera transféré prochainement au centre-ville, à côté des locaux de La Poste, avec au passage une augmentation de l'effectif. Le maintien de ce service était primordial et son implantation au cœur de la ville permettra une plus grande efficacité et une accessibilité renforcée.



Qui dit sécurité dit aussi sécurité routière. Depuis 2008 la ville a instauré une politique générale de lutte contre la vitesse excessive avec l'installation de « coussins berlinois ». Ceux-ci sont peu à peu remplacés par des « ralentisseurs », dispositifs plus efficaces et devenus moins coûteux, mais qui nécessitent néanmoins un travail important des services administratifs qui doivent monter ces dossiers en lien avec le département car les axes les plus concernés sont des routes départementales (rues P.Bert, E.Zola, J.Guesde, E.Vaillant, L.Rollin, etc.). Des radars pédagogiques ont également fait leur apparition sur plusieurs axes de la ville (rues P.Bert, J.Bouchet, E.Vaillant, V.Hugo et E.Zola).

Les établissements recevant du public font l'objet de contrôles réguliers des services habilités. Aucun d'entre eux n'a dû être fermé, la ville anticipant les travaux de mise aux normes dans la majorité des cas.

La sécurité est une question qui nous concerne toutes et tous. Tous les dispositifs seront malheureusement inutiles si chacun d'entre nous n'y met pas un peu du sien. Faisons preuve de davantage de citoyenneté, de savoir-vivre et de solidarité, faute de quoi le dernier recours serait de faire appel à la répression, situation qui serait bien attristante.



La vitesse est un problème, le stationnement en est un autre et notamment en centre-ville, problématique accrue aux heures d'entrées et de sorties des établissements scolaires. Un projet de construction de nouveau groupe scolaire est actuellement à l'étude, qui outre son intérêt pour le volet pédagogique, permettrait également de résorber une grosse partie du problème de stationnement en centre-ville.



Le mot d'André Drelon

Adjoint chargé de la sécurité.

Élu depuis 2014, notre maire et le Conseil Municipal ont décidé de me confier cette lourde tâche, la sécurité des Escaudinois. J'ai ainsi succédé à Jean-Charles WERY dans cet exercice et je peux toujours compter sur son expérience et sa connaissance très fine du terrain et de la population, ce dont je le remercie. Après deux années, j'ai pu grâce à mon expérience professionnelle passée, apporter souvent des solutions aux difficultés rencontrées par les Escaudinois, mais je suis toujours surpris de la méconnaissance de leurs droits et des possibilités légales qui s'offrent à tout un chacun, aussi par quelques conseils simples, je vais essayer de vous donner des réponses à vos interrogations.

L'appel au « 17 - Police Secours » :

En cas de difficulté et parfois dans l'urgence (tapage nocturne, rixe, agression sur la voie publique, intrusion chez vous ou vos voisins, etc.) le 17 vous permet d'accéder immédiatement à l'organe de direction des patrouilles à Lille, votre appel est enregistré ainsi que la réponse qui vous est faite. Il est inutile de téléphoner au commissariat, le service local n'a pas pouvoir de saisir une patrouille et doit en référer obligatoirement à Lille.

La plainte ou la déclaration en main courante :

Toute demande d'intervention doit être suivie d'une déclaration aux services de police. Soit dans les heures qui suivent, soit le lendemain. Le policier qui vous accueillera guidera votre choix entre la simple déclaration en main courante soit en une plainte recueillie sur procès-verbal en fonction des éléments juridiques que vous apportez. Si le dossier évolue, une main courante peut toujours être reprise sous la forme d'une plainte.

Solidarité :

Cette notion essentielle, aucune loi du silence, aucune intimidation ne résiste à la solidarité entre citoyens honnêtes. Aussi, soyez solidaires de vos voisins, ils vous paieront de retour si besoin. La délinquance recule toujours face à une réaction solidaire et collective. N'hésitez pas à apporter votre témoignage, vous pourrez toujours, à votre demande, bénéficier d'un anonymat total garanti par la justice.

Enfin, n'hésitez pas à me contacter à la mairie, j'essaierai toujours de vous apporter mon aide.

Bien cordialement,
André DRELON

Elaboration des budgets

Cette année encore, ont été réaffirmés les choix stratégiques adoptés lors de l'élaboration des budgets des derniers exercices, à savoir :

- La reprise des résultats de l'exercice 2015 (le Compte Administratif étant soumis à l'attention du Conseil Municipal au préalable).
- Aucun emprunt n'est contracté.
- Les taux d'imposition locale 2015 sont reconduits à leur niveau.
- Une partie de l'excédent disponible 2015 (2.115.243 €) est mobilisée dans le cadre de la construction du BP mais une réserve de précaution sera conservée (1.181.038,77 €).

Le Budget Primitif 2016, adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal en séance du 29 mars 2016, prend en compte la délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2016 portant ouverture par anticipation de crédits d'investissement pour un montant total de 57.800 €.

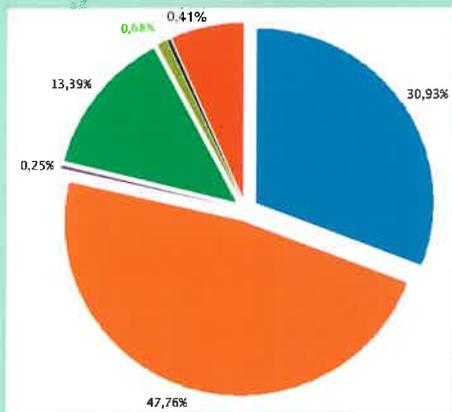
Il s'équilibre comme suit :

Section d'investissement	3.443.197,00 €
Section de fonctionnement	9.881.521,76 €
Total	13.324.718,76 €

6

Une partie de l'excédent mise en réserve (1.181.038,77 €) fait l'objet d'inscriptions de dépenses en section de fonctionnement.

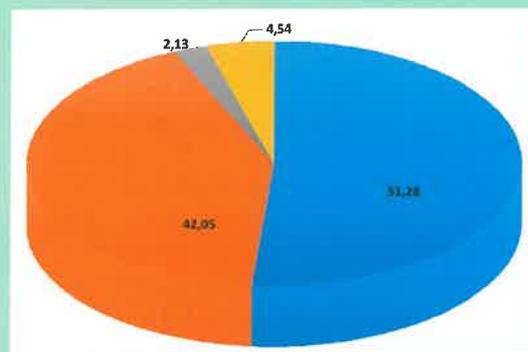
Dépenses de fonctionnement



Dépenses réelles

- Charges à caractère général (fournitures, entretien des bâtiments, assurances...)(2 591 000,00 €)
- Charges de personnel (4 000 250,00 €)
- Atténuation de produits (21 000,00 €)
- Autres charges de gestion (subventions aux associations, au CCAS, participations aux syndicats intercommunaux) (1 121 176,00 €)
- Charges financières (intérêts de la dette) (56 956,99 €)
- Charges exceptionnelles (allocations aux étudiants et lycéens) (34 000 €)
- Provision pour dépenses imprévues (551 038,00 €)

Recettes de fonctionnement



Recettes réelles

- Dotation, subventions et participations (3 982 868,00 €)
- Impôts et taxes (3 265 386,00 €)
- Autres recettes (165 724,00 €)
- Produits des services du domaine (352 300,00 €)

S'ajoute à ces recettes réelles, le report du résultat 2015 d'un montant de 2.115.243,76 €.

S'ajoutent à ces dépenses réelles, les dépenses d'ordre qui constituent l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement. Elles s'établissent à 1.506.100,00 €, 1.284.372,00 € pour le virement à la section d'investissement et 221.728,00 € pour les dotations aux amortissements.

Les dotations (prévisions budgétaires) :

	2015	2016	Variation 2015/2016
Dotation forfaitaire de l'État	2.269.903 €	2.140.336 €	- 5,71%
Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale	731.821 €	731.821 €	0%
Dotation Nationale de Péréquation	123.938 €	127.763 €	+ 3,09%
Dotation de Solidarité Rurale – part péréquation	109.056 €	115.844 €	+ 6,22%
Dotation de Solidarité Rurale – part cible	52.343 €	81.452 €	+ 55,61%
Dotation de solidarité C.A.P.H	742.688 €	728.313 €	- 1,94%
F.N.G.I.R + D.C.R.T.P	96.309 €	96.309 €	0%
Montant total des dotations	4.126.058 €	4.021.838 €	- 2,53%

Les taux de la fiscalité directe sont inchangés en 2016. Le produit des contributions directes augmente cependant légèrement (+ 4,85 %). Cette augmentation est due à la réévaluation par l'État des valeurs locatives des bases de 1 % et aux nouvelles constructions.

Aucun emprunt n'est contracté en 2016 ce qui permettra de continuer à faire baisser l'encours de la dette communale et le montant de l'annuité (rappel : aucun emprunt n'a été contracté depuis 2008).

Taux d'imposition 2016 (identiques depuis 2006)	
Taxe d'habitation	23,29 %
Taxe foncière (bâti)	22,32 %
Taxe foncière (non bâti)	69,78 %

Évolution de l'encours de la dette		
Année	Population de référence (INSEE)	Encours de la dette par habitant
2015	9 173	350,61 €
2016	9 272	311,26 €

Les principales inscriptions en section d'investissement :

- Poursuite du programme de réhabilitation des voiries de la cité Philippe : 150.000 €
- 2^{ème} tranche travaux de voirie rue Sembat (entre cité Cuvette et V. Hugo) : 140.000 €
- Travaux de trottoirs rue L. Rollin : 40.000 €
- Réhabilitation du futur bureau de police place Gambetta : 60.000 €
- Études pour réhabilitation de la salle Allende : 45.000 €
- Étude d'urbanisation entre le parc urbain et le collège et étude pour une maison médicale : 35.000 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour un groupe scolaire au centre ville : 120.000 €
- Poursuite du projet vidéosurveillance : 50.000 €
- Équipements et mobilier pour les écoles : 38.500 €
- Aménagement des cours d'écoles : 30.000 €

INFORMATIONS FINANCIÈRES - RATIOS		Valeurs pour Escaudain (B.P 2015)	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	903,30	1 035,00
2	Produit des impositions directes / population	214,13	451,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	837,61	1 159,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	334,16	317,00
5	Encours de la dette / population	311,26	870,00
6	Dotation globale de fonctionnement / population	344,82	196,00

EXTRAITS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015	
RÉSULTATS D'ENSEMBLE (fonctionnement et investissement)	
DÉPENSES	RECETTES
9.050.685,19 €	12.471.279,95 €
Restes à réaliser	Restes à réaliser
1.586.587,00 €	281.236,00 €
RÉSULTATS CUMULÉS	
10.637.272,90 €	12.752.515,95 €
EXCÉDENT CUMULÉ	
2.115.243,76 €	

Le béguinage



Inauguration du béguinage de 11 maisons et des 20 appartements locatifs rue de la Concorde

Mercredi 27 Janvier 2016, c'est en présence de M. Thierry DEVIMEUX, Sous-Préfet de Valenciennes, M. Pascal JEAN, Vice-Président de la CAPH, et M. Frédéric LAVERGNE, Directeur de la SA du Hainaut, qu'ont été inaugurés le béguinage de 11 maisons et les 20 appartements construits sur le site de l'ancienne savonnerie Lempereur par la SA du Hainaut.

Le béguinage est composé de 11 maisons de plain-pied de type 2 et type 3 à destination des personnes âgées, les 20 appartements de type 2 et 3 complètent l'offre permettant ainsi une mixité intergénérationnelle. Pour renforcer sa présence au sein de ce nouveau quartier, la SA du Hainaut a construit un point d'accueil ouvert aux locataires et animé par un gardien logé sur le site.

Ce programme correspond à la 3^{ème} tranche de construction de logements. Après la réalisation de 46 appartements locatifs et de 16 maisons en accession sociale, cette dernière tranche sera prochainement achevée par la réalisation d'un lotissement de 21 lots libres de constructeur. Projet en cours entre la rue de la Savonnerie et la rue Blanqui.

La volonté initiale de métamorphose de cette ancienne friche est complètement tenue, le nouveau visage de ce quartier est synonyme de mixité, culture, nature, jeunesse et lien intergénérationnel.



Les appartements

8

Voirie Ambroise Croizat

La rénovation des voiries de la cité Philippe s'est poursuivie par la réfection d'une partie de la rue Ambroise Croizat.

Ces travaux qui se sont déroulés de mars à la mi-avril, ont consisté en la rénovation de la chaussée, des trottoirs et des bordures.

Le coût de cette réalisation est de 122.693,51 € HT.



Eglise

Les travaux de restauration de la maçonnerie en pierre de la flèche du clocher, y compris le parapet du chemin de ronde et de la façade Sud sont terminés.

La rénovation de la façade du cœur et du transept coté monument aux morts

a débuté début janvier et devrait être achevée fin mai.

Sans nul doute, la tour du 16^{ème} siècle, patrimoine historique et culturel brille de nouveau de toute sa beauté !

Ecole maternelle Marcel Cachin

Des travaux de rénovation et d'isolation ont été entrepris à l'école maternelle Marcel Cachin. La 1^{ère} phase est achevée et consistait au remplacement des châssis du couloir de l'école et de la salle de jeux (façade nord). La 2^{ème} phase, qui se déroulera sur une période de six mois à compter de mi-avril, comprend :

- pose d'un faux plafond suspendu avec dalles acoustiques et pose de 20 mm de laine de roche
- réfection de l'installation électrique dans tout le bâtiment et mise en place de plus de détecteurs de présence et de luminosité
- réfection des peintures de l'ensemble du bâtiment comprenant : la pose de toile de verre sur les murs et la mise en peinture, la réfection des peintures des menuiseries intérieures ainsi que des radiateurs.

Le coût de ces travaux est de 69.838,16 € HT.



Vie des quartiers

Partie de belote dans les nouveaux locaux de l'association

Un nouveau local pour le comité des fêtes de la cité Nervo !

Après un peu de patience, le comité des fêtes de la cité Nervo s'est enfin vu octroyer un local pour y organiser ses diverses réunions et manifestations. Fin 2015, la ville a en effet fait l'acquisition d'une maison située au cœur même de la cité, allée Robert de Nervo, pour un montant de 65.000 €. Des travaux de rénovation ont été effectués en régie par les services municipaux afin que les habitants et l'association puissent bénéficier d'un local accueillant.

Création de conseils citoyens

La démocratie locale a constitué une ambition forte de la politique de la ville dès son origine. En effet, les habitants des quartiers prioritaires sont des partenaires essentiels de cette politique publique du fait de leur connaissance des réalités territoriales.

Les principes généraux guidant l'action des Conseils Citoyens inscrits dans la loi sont ceux de liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité. D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein des conseils citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

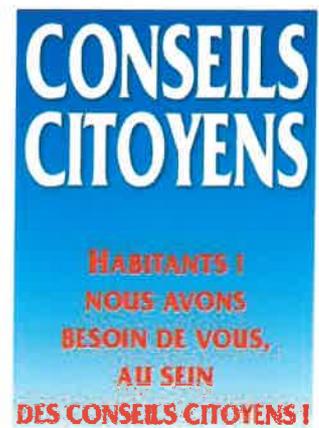
C'est au titre de cette réforme que la municipalité a souhaité mettre en place un Conseil citoyen sur chaque quartier prioritaire. Celui-ci doit être composé de 50% d'habitants et 50 % d'acteurs locaux et associations avec une parité hommes/femmes.

Trois Conseils citoyens ont ainsi vu le jour dont deux en partenariat avec d'autres communes définies par la géographie prioritaire :

- Le quartier Gambetta-Nervo (Escaudain, Louches)
- Le quartier Schneider (Escaudain, Louches, Roelx)
- Le quartier Couture-Savonnerie (Escaudain)

Le Conseil citoyen aujourd'hui identifié dans le Contrat de ville est un partenaire indispensable.

C'est une instance indépendante, gérée de manière autonome qui participera aux instances de pilotage du Contrat de ville 2015-2020 à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.





Manifestations culturelles et sportives



Bal country de l'association Nervo
le 24 janvier



Randonnée cyclotouriste du 13 mars



Une cinquantaine de personnes a participé au parcours du cœur le 3 avril

Spectacle « Bleu ! » organisé par la CAPH à la Médiathèque du 9 au 11 mars



Assemblée Générale de l'association de jumelage « Comité Escaudain Ruhla » le 24 janvier

Concert de Printemps de l'Harmonie d'Escaudain avec la participation de l'Harmonie de Watten le 20 Mars



Tournoi International de basket masculin « Jean-Paul POUPART » organisé durant le week-end de Pâques. Victoire cette année de l'équipe Calais/Boulogne face à Denain Voltaire



Séjour des écoles aux grangettes

« Suite à notre séjour aux Grangettes, voici quelques productions d'élèves qui résumant parfaitement la merveilleuse semaine passée par cette classe dans le Jura. C'était et cela restera un moment inoubliable pour eux. Pour cela, les enfants tenaient vivement à témoigner » :

« Nous avons aimé changer d'environnement et c'était marrant d'aller à l'école en pyjama ». Dorina

« J'ai bien aimé car c'était la première fois que j'allais au ski. Je me suis bien amusé avec les animateurs ». Bryan et Noah

« Le samedi, nous avons pris le bus pour aller marcher en raquettes (traces et indices). Nous avons rencontré des sapins et des épicéas. Nous avons appris des choses passionnantes

sur la nature et sur les animaux. L'après-midi, nous sommes allés à la station de ski : Métabief. On nous a donné des forfaits pour prendre le tire-fesses et le télésiège. Nous sommes montés à 1420 mètres de hauteur. Nous avons descendu la plus grande piste verte : « la Familiale » longue de plus de 5 km. Ensuite, nous sommes allés dans une salle pour la remise des médailles. Et au programme de la veillée : une boom. Au début de la boom, les animateurs nous ont expliqué les règles et après nous avons dansé. Le moment le plus rigolo, c'était quand les garçons ont invité les filles à danser. A la fin, nous nous sommes calmés pour aller dormir ». Cécilia, Manau, Dino, Corentin M.

12

Allocation aux lycéens et étudiants

La municipalité verse une bourse communale aux élèves ayant fréquenté assidument en 2015-2016 :

- un établissement d'enseignement spécialisé (handicapés, section d'études spécialisées d'un collège, institut médico-éducatif) ou un établissement de l'enseignement supérieur ;
- un établissement du second cycle de l'enseignement secondaire (lycée).

Pour en bénéficier, les personnes concernées doivent déposer les documents nécessaires à l'instruction de leur demande en mairie au service comptabilité (2^{ème} étage) entre le 6 juin et le 8 juillet. Attention, aucune demande ne sera acceptée après ce délai. L'allocation sera versée fin octobre / début novembre.

Documents à fournir pour les personnes majeures :

- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom et adresse du demandeur ;
- un certificat de scolarité, daté au plus tôt de fin mai 2016, signé par le chef d'établissement avec le cachet ou une copie

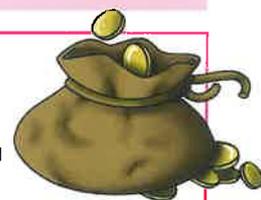
de la carte étudiant où figure l'adresse du demandeur ;

- un justificatif d'adresse récent.

Documents à fournir pour les personnes mineures ou handicapées :

- un relevé d'identité bancaire ou postal au nom et adresse des parents ;
- une copie du livret de famille pour les couples en concubinage ou en cas de veuvage (en cas de divorce fournir une copie du jugement) ;
- un certificat de scolarité, daté au plus tôt de fin mai 2016, signé par le chef d'établissement avec le cachet ou une copie de la carte étudiant où figure l'adresse du demandeur ;
- un justificatif d'adresse récent.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service comptabilité au 03.27.44.89.07.



Inscriptions restauration scolaire / périscolaire / activités péri-éducatives

Inscrivez-vous !

Les réinscriptions aux différents services municipaux : restauration scolaire, accueil périscolaire (pour les écoles Roger Salengro, Simon/Sévigny, Ernest Renan, Victor Hugo) et activités péri-éducatives (T.A.P.) se dérouleront du lundi 6 juin au vendredi 24 juin, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30, au bâtiment modulaire (dossier commun).

Participation financière aux voyages scolaires

Votre enfant, scolarisé en école élémentaire, collège ou lycée, a participé cette année à un voyage scolaire, vous pouvez bénéficier d'une allocation forfaitaire de 30 €.

Le formulaire est à retirer et à déposer complété et accompagné des pièces justificatives après du service enseignement (bâtiment modulaire), au plus tard le 30 juin 2016.



Voyages scolaires

Conditions à remplir :

- être domicilié sur la commune ;
 - coût du voyage réglé par la famille supérieur à 100 €.
- NB : une seule allocation par an et par enfant.



Salle de jeu

Relais Assistantes Maternelles

Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) a ouvert ses portes en janvier dernier et vous accueille pour toutes questions relatives aux différents modes de garde, aux droits et obligations en tant que particulier employeur, aux différentes démarches administratives, etc.

Rappel des horaires et du fonctionnement :

Mardi matin (en période scolaire) : animations collectives (sur inscription)

Mercredi : permanences administratives (sur rendez-vous)

Contact : Céline COQUET, Animatrice RAM :

coquet.c@ville-escaudain.fr ; 03.27.45.39.92 ou 06.33.95.53.97 (uniquement le mercredi).

Adresse : ruelle Gambetta (juste à côté de la salle Allende).



Inscriptions colonie d'été aux grangettes

Un séjour aux Grangettes (Doubs) est proposé du 6 au 19 juillet 2016 pour les enfants nés entre 2000 et 2005.

Permanences d'inscriptions auprès du service jeunesse, bâtiment modulaire annexé à la mairie :

- Les mercredi 4 mai, 11 mai, 18 mai et 25 mai, de 9h à 11h30.

Aucune inscription ne sera prise en dehors de ces dates.

Pour tout renseignement, contacter le service au 03.27.44.89.15 ou 06.86.23.38.06.

Inscriptions ALSH de juillet

L'ALSH de juillet se déroulera du jeudi 7 au 29 juillet. Pour cet ALSH, les enfants seront accueillis à la journée au centre culturel Charles de Gaulle pour les 6-16 ans et, exceptionnellement cette année, à l'école maternelle Roger Salengro pour les 3-6 ans.



Permanences d'inscriptions auprès du service jeunesse, bâtiment modulaire annexé à la mairie :

- Les mercredi 11 mai, 18 mai et 1^{er} juin de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 ;
- Du lundi 6 au vendredi 10 juin, de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30.

NOUVEAU : Inscriptions et paiement en ligne du 16 mai au 8 juin sur www.ville-escaudain.fr

Attention, aucune inscription ne sera prise en dehors de ces périodes.

Pour tout renseignement, contacter le service au 03.27.44.89.15 ou 06.86.23.38.06.

Inscriptions à la cérémonie des noces d'or



Vous allez fêter cette année vos 50, 60, voire 70 ans de mariage, vous êtes domiciliés à Escaudain, inscrivez-vous à la cérémonie des Noces d'Or qui aura lieu le dimanche 9 octobre 2016. Inscriptions en mairie, auprès du service de l'Etat-Civil jusqu'au 5 septembre 2016.

Recensement



Le recensement de la population s'est déroulé dans notre commune du 21 janvier au 20 février dernier. La municipalité tient à remercier chaleureusement les 18 agents recenseurs, dont la tâche n'a pas été aisée en cette période hivernale, mais laquelle a tout de même été facilitée par le bon accueil général que les Escaudinois leur ont réservé. Les chiffres officiels nous parviendront en fin d'année, mais on peut déjà se féliciter d'une hausse attendue de la population, de nombreuses constructions ayant vu le jour depuis le dernier recensement de 2011.

Inscriptions au repas des aînés



Les Escaudinois de 62 ans et plus désirant participer au repas des aînés le dimanche 25 septembre prochain, sont invités à s'inscrire du 15 août au 14 septembre 2016, auprès du CCAS, munis d'une pièce d'identité ou de leur livret de famille.

Pour plus de renseignements, téléphoner au 03.27.44.88.97.

Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages



L'Insee réalise, entre le 2 Mai et le 25 Juin 2016, une enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages.

L'enquête s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement, ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec eux. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant. Nous vous remercions par avance du bon accueil que lui réserverez.

L'enquête prend la forme d'un panel sur plusieurs années, certains des ménages concernés ont déjà participé aux collectes précédentes et connaissent donc déjà bien ce dispositif.

Les décisions budgétaires de l'État privent aujourd'hui les collectivités locales de 28 milliards d'euros pour la période 2014-2017.

À l'échelle de La Porte du Hainaut et de nos 46 communes, ce seraient **31,2 millions d'euros envolés et perdus !**

Autant de ressources précieuses en moins pour répondre aux besoins de nos 159 706 habitants, pour soutenir l'économie et la création d'emplois ou encore pour financer et réaliser des équipements.

C'EST INTOLÉRABLE, INEFFICACE ET INJUSTE !

Pas question de compenser ce manque à gagner par des impôts nouveaux !

L'État doit accorder à notre Communauté d'agglomération et à nos 46 villes et villages, les moyens indispensables à leur développement.

ENSEMBLE, DISONS :

**NON ! À la suppression de ces 31,2 millions d'euros !
OUI ! Au maintien des dotations qui nous sont dues !**

Revendiquons ensemble une dotation exceptionnelle pour l'investissement de nos collectivités !

NOM :

.....

PRÉNOM :

.....

VILLE :

.....

Adresse mail (facultatif) :

.....

Tél. (facultatif) :

.....

Oui, je soutiens l'action de La Porte du Hainaut et de nos communes.

Signature

Coupon à retourner à La Porte du Hainaut
Pétition également en ligne sur : www.petitions.agglo-porteduhainaut.fr



Manifestations à venir

MAI

Dimanche 1^{er} : Fête du travail

- 11H00 : Rassemblement « Domaine de la Ferme » rue des Fleurs.
- 11H15 : Départ pour emprunter les rues : des Bosquets, des Moissons, des Semailles, Emile Zola, Félicien Joly, Place Gambetta, Monument aux morts, Place Gambetta, rue Paul Bert.
- 11H30 : Prises de parole Place François Mitterrand, remise des médailles et diplômes de travail.

Dimanche 1^{er} : Tournoi de football – Catégorie U8, U9 (Stade)

Dimanche 1^{er} : Tournoi de basket – Catégorie Poussines (Salle Allende)

Jeudi 5 : 4 Jours de Dunkerque (Passage vers 15h, en venant d'Abscon : rues Danton, Jaurès, Vaillant, direction Hornaing)

Jeudi 5 : Tournoi de football – Catégorie Jeunes (Stade)

Samedi 7 : Brocante de l'école Primaire Marcel Cachin (Cour de l'école)

Dimanche 8 : 71^{ème} Anniversaire de l'Armistice 1945

- 11H00 : Rassemblement rue Degeyter (parking de l'école Marcel Cachin).
- 11H15 : Départ pour emprunter les rues : Maurice Sabatier, Parc urbain, rue de la Savonnerie, Auguste Blanqui, Henri Barbès, Place Gambetta, Monument aux morts.
- 11H30 : Dépôt de gerbes et prises de parole au Monument aux Morts. Reprise du défilé en direction de la Place Gambetta, rue Paul Bert, Place François Mitterrand.

Dimanche 8 : Tir du Roy des Archers (à partir de 10h au Stand de tir du Stade)

Les 9 et 10 : Journées contre l'Esclavage

Du 13 Mai au 12 Juin : Tournoi Open de Tennis «François Coudert» (Stade)

Du 14 au 16 : Tournoi International de football Fabrice Djogo – Catégorie U15 (Stade)

Lundi 16 : Braderie des commerçants (Centre-ville + rues adjacentes)

Samedi 21 : Gala de catch du Cercle Laïque (20h à la Salle Allende)

Du 24 au 26 : Exposition sur les addictions du service Prévention Jeunesse (salle de la Jeunesse)

Vendredi 27 : Journée nationale de la Résistance

JUIN

Mercredi 8 : Hommage aux morts en Indochine (10h30 au Monument aux morts)

Mercredi 8 : Spectacle « Voyage dans le temps » du Cercle Laïque (14h30 au Foyer Jacques Brel)

Mercredi 8 : Remise des lots de la Quinzaine commerciale (Salle de la Jeunesse)

Vendredi 10 : Soirée de la Culture (18h à la Salle de la Jeunesse)

Dimanche 12 : Brocante du Football (Centre-ville)

Du 13 au 26 : Tournoi interne de tennis – Catégorie Jeunes (Stade)

Vendredi 17 : Cérémonie de remise des prix au collège (Salle Pironi)

Samedi 18 : Appel du 18 Juin 1940 (10h30 au Monument aux morts)

Samedi 18 : Gala de danse de l'association Bimbo (18h au Théâtre de Denain)

Dimanche 19 : Gala de l'école municipale de danse (16h au Théâtre de Denain)

Mardi 21 : Thé dansant de l'association Mieux Vivre (Salle de la Jeunesse)

Dimanche 26 : Comédie musicale organisée par Arts en mouvement (16h à la Salle de la Jeunesse)

JUILLET

Dimanche 3 : Brocante du Comité des fêtes de la cité Nervo (Cité Nervo)

Dimanche 3 : Tir Beursault des Archers (à partir de 10h au Stand de tir du stade)

Du 2 au 5 : Ducasse (Place Gambetta)

Mercredi 13 : Festivités de la Fête Nationale – À partir de 20h (cette année, les concerts et le feu d'artifices auront lieu au Stade municipal)

- 1^{ère} partie : Leïla (Chanteuse de variétés françaises)
- 2^{ème} partie : Sylvain Chanteur (Sosie de Florent Pagny)
- 3^{ème} partie : Tribute Indochine (par le groupe « Punishment Park »)

Jeudi 14 : Fête Nationale (Monument aux morts)



Tribunes des groupes

Groupe « Ensemble pour Agir, l'Humain d'abord », groupe des élus communistes et républicains :

Le budget 2016 a été voté à l'unanimité le 29 mars dernier. Comme notre groupe l'a souhaité, celui-ci ne procède pas à l'augmentation de la fiscalité locale et il ne recourt pas à l'emprunt. Malgré les difficultés financières, liées à la baisse des dotations de l'Etat, ce budget maintient l'enveloppe globale des subventions à nos associations, oh combien nombreuses. Cette décision nous a été possible grâce à une gestion saine et prudente de notre commune depuis longtemps.

L'Etat doit aujourd'hui, à l'ensemble des communes de la CAPH, 31,2 milliards d'euros (une cartelette pétition est à votre disposition en mairie à ce sujet, nous vous conseillons de venir la signer). Si nous récupérons la part qui est due, nous pourrions soutenir plus fortement l'économie, financer des équipements, par exemple notre projet de crèche, qui reste une de nos priorités ou encore la création d'un groupe scolaire au centre-ville.

Avec l'austérité et les restrictions budgétaires, le gouvernement nous oblige à réduire nos actions... Malgré cela, nous avançons quand même, et nous ferons toujours en sorte que les habitants de notre commune puissent vivre dans un bon environnement, notamment du point de vue de la tranquillité et de la sécurité publiques. Le transfert du bureau de police au centre-ville, la mise en place de la vidéo-protection en centre-ville en sont la preuve. Vidéo-protection, dont des projets sont en étude pour son installation dans d'autres quartiers. Nous continuons donc à mettre en œuvre le programme sur lequel nous nous sommes engagés auprès de vous lors des élections municipales

Vos élus : Bruno SALIGOT, Jeannette MARCUZZI, Jean-Charles WERY, Annick TRIOUX, Ali BENAMARA, Pascale MOREAU, Hervé BREEM, Laetitia DHENAIN, André DRELON, Sylvie SCHUTT, Michel SION, Karine STIEVENARD, Olivier ABDELOUAHED, Maryse PLAYE, Abdelaziz LOUGHANI, Fatima AIT MOUHA, Jean-Paul VANDENNIEUWEMBROUCK, Martine BOURRE, Laurent LAKOMY, Céline JANICKI, Ahmed BENDJEFFEL, Jeanne-Aimée PARYS, Pascal PUPILLI.

Groupe « Escaudain, ensemble pour l'avenir » :

Lors du dernier conseil municipal, nous avons débattu du budget 2016. C'est un acte important pour une commune. Un certain nombre de remarques ont été faites par notre groupe que vous trouverez ci-dessous. Nous nous sommes associés également à la déclaration de Monsieur le Maire qui a manifesté son soutien à nos amis bruxellois.

Nous sommes satisfaits de voir qu'il n'y aura ni hausse d'impôts au-delà des hausses institutionnelles ni de recours à l'emprunt pour ce budget 2016. Nous constatons également que les ressources fiscales de la commune augmentent de près de 100 000 euros ainsi que les subventions de l'Etat. Notre commune s'en sort bien par rapport à d'autres. Par contre la dotation de solidarité communautaire (celle de la CAPH) est en forte baisse de 4% en un an. Faut-il s'interroger à nouveau sur les critères d'attribution qui sont loin de favoriser les communes les plus modestes comme la nôtre. Pourtant à la CAPH, on nous annonce depuis ... 4 ans une réforme de fond.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement de notre commune, nous avons suivi avec attention ce début de mandat. Si nous avons exprimé un accord global sur le budget de 2016, nous sommes inquiets de l'impact financier des nombreuses embauches réalisées depuis 2014. D'autant qu'elles se font dans un contexte de menaces de baisse de subventions que Monsieur le maire rappelle régulièrement. Ainsi, la part de la masse salariale est passée de 48 % à 56,7 % dans le budget de fonctionnement. De ce fait, la part de l'autofinancement est en baisse de 3 %. Or, pour préparer un projet de construction de groupe scolaire évalué autour de 12 millions d'euros, nous pensons qu'il serait souhaitable de constituer progressivement une réserve financière. Nous n'en prenons pas le chemin avec cet exercice budgétaire.

Dans un tout autre registre, s'il existe un consensus sur le maintien des 200 000 euros de subventions versées aux associations, il nous semble, comme nous l'avons déjà souligné que certaines associations de quartiers font un travail remarquable et qu'elles mériteraient plus que d'autres d'être aidées financièrement.

Enfin, nous souhaiterions que le projet de construction du nouveau groupe scolaire, sur le site de l'ancienne ferme Cauliez, n'envisage pas la démolition de la grange, vestige de notre patrimoine escaudinois. Alors que le budget 2016 s'engage pour ce point, il nous apparaît indispensable qu'une option soit retenue dans l'étude pour la construction du groupe scolaire, qui permettrait de sauvegarder cette grange, ultime élément d'un patrimoine escaudinois mal mené.

Claude CAULIEZ, Christelle GUIOT, Rarib LAAMIMAT, Catherine MERCIER, Michael ABDELKADER.